



**HAL**  
open science

## LARJE - Laboratoire de recherches juridiques et économiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LARJE - Laboratoire de recherches juridiques et économiques. 2016, Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC. hceres-02034718

**HAL Id: hceres-02034718**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034718>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Laboratoire de Recherches Juridiques et Économiques

LARJE

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel COSNARD, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Olivier BEAUMAIS, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire de Recherches Juridiques et Économiques

Acronyme de l'unité : LARJE

Label demandé : EA

N° actuel : 3329

Nom du directeur  
(2015-2016) : M<sup>me</sup> Catherine Ris

Nom du porteur de projet  
(2017-2021) : M<sup>me</sup> Catherine Ris

## Membres du comité d'experts

Président: M. Olivier BEAUMAIS, Université de Rouen

Experts : M. Olivier DE LA VILLARMOIS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
M<sup>me</sup> Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Délégués scientifiques représentants du HCERES :

M<sup>me</sup> Laurence TALAIRACH-VIELMAS

M. Benoît MULKAY

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gaël LAGADEC, Université de la Nouvelle-Calédonie

Directeur ou représentant de l'École Doctorale :

M. Alban GABILLON, ED n° 469, École Doctorale du Pacifique

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité)

Le Laboratoire de Recherches Juridiques et Économiques (LARJE) existe depuis 1999 en tant qu'Équipe d'Accueil (EA 3329) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Le dossier d'auto-évaluation de l'unité de recherche rappelle à juste titre le contexte particulier de la Nouvelle-Calédonie, depuis l'accord de Nouméa du 5 mai 1998. Cet accord précise ainsi que l'université « devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie ». Le LARJE est donc ancré dans un environnement physique et institutionnel très spécifique, qui structure ses orientations thématiques, dont la plupart relève du droit.

L'équipe comprend, au moment de cette évaluation, 16 enseignants-chercheurs (quatre professeurs des universités et douze maîtres de conférences) dont six sont accueillis en délégation pour une durée de deux ou quatre ans. Cinq enseignants-chercheurs relèvent de la section 01 (droit privé) du CNU, cinq de la section 02 (droit public), trois de la section 05 (économie), et trois de la section 06 (sciences de gestion).

### Équipe de direction

Depuis octobre 2011, l'Université de la Nouvelle-Calédonie a défini des statuts-types pour ses unités de recherche, auxquels le LARJE se conforme. Le directeur de l'équipe est élu parmi les professeurs et les maîtres de conférences habilités à diriger des recherches. L'unité est administrée par un conseil d'équipe, qui se compose de l'ensemble des enseignants-chercheurs affectés à celle-ci.

L'équipe a été dirigée par M. Mathias CHAUCHAT (droit public) jusqu'en avril 2014, puis par M<sup>me</sup> Catherine Ris (économie) depuis cette date. Cette dernière est porteur du projet pour le contrat à venir.

### Nomenclature HCERES

SHS2\_1 : Droit

SHS1\_1 : Économie

SHS1\_2 : Finance, Management

### Domaine d'activité

L'environnement physique et institutionnel spécifique de la Nouvelle-Calédonie est au centre des travaux du LARJE. Le domaine d'activité, très étendu, porte sur le droit et l'économie insulaires.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2015</b>	<b>Nombre au 01/01/2017</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	16	15
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	7	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>23</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2010 au 30/06/2015</b>
Thèses soutenues	5
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	4

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Introduction

L'activité scientifique du LARJE se décline en deux axes principaux : « Diversité naturelle, culturelle et pluralisme juridique », « Émancipation juridique et économique ». Ces deux axes principaux se déclinent à leur tour en sous-thématiques. Ces sous-thématiques sont au nombre de six pour le premier axe, tels que « Droit de l'environnement - Préservation de la biodiversité », « Protection du patrimoine culturel et immatériel », etc., et également au nombre de six pour le second axe, tels que « Institutions et droit constitutionnel », « Inégalités et croissance », etc.

Les objets de recherche, définis à partir des besoins propres à la Nouvelle-Calédonie sont donc très nombreux et variés, en matière juridique, bien sûr, en raison du transfert massif des compétences habituellement dévolues à l'État français qui soulève de nombreuses questions (en dernier lieu, en 2013, le transfert des compétences en matière de droit civil et commercial), mais également en matière d'économie et de gestion, puisque l'accord de Nouméa prévoit l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, ce qui pose la question des ressources propres du pays et des moyens de sortir d'une économie de dépendance.

Le premier axe « Diversité naturelle, culturelle et pluralisme juridique » intéresse principalement les disciplines juridiques. Il fédère des recherches en droit de l'environnement (préservation de la biodiversité) et en droit des propriétés intellectuelles, pour assurer la protection du patrimoine immatériel calédonien (savoirs traditionnels, pharmacopée, protection du patrimoine mondial exceptionnel du récif corallien). Il alimente également une réflexion importante sur le pluralisme juridique (coexistence de normes juridiques d'origine différente qui proviennent du droit français pour les zones de souveraineté, du droit calédonien pris par les institutions du pays dans le cadre des transferts de compétence, et de la coutume Kanak, dont la juridicité est reconnue pour le droit civil et les terres coutumières) ; sur le droit des biens (question de la compatibilité entre le droit de propriété en droit français et le rapport juridique à la terre du peuple Kanak) ; sur le droit des personnes et de la famille (question cruciale de l'identité et de l'incidence du pluralisme juridique) ; et sur le droit de la santé (contribution à la réflexion sur la construction du droit calédonien de la santé, de compétence locale).

Le second axe « Émancipation juridique et économique » concerne à la fois le droit, l'économie et les sciences de gestion. Les recherches portent ici sur les institutions et le droit constitutionnel (dérogations sur de nombreux points à la Constitution française) ; sur les transferts de la compétence normative de l'État français vers la Nouvelle-Calédonie (transfert du droit civil et du droit commercial, droit du travail). Sur ces questions, les recherches menées associent les publicistes et les privatistes de l'unité de recherche. Elles portent également sur l'étude des sources de la croissance et sur la question de la réduction des inégalités, l'émancipation économique et l'autonomie fiscale et relèvent ici de l'économie, de la gestion et également du droit pour la fiscalité.

En regard de l'évaluation antérieure de l'AERES en 2011, la structuration actuelle a significativement évolué. En effet, l'activité du LARJE comprenait alors deux axes : l'un sur les ressources naturelles, la biodiversité et l'environnement, l'autre sur le droit et l'environnement économique et social insulaire. On retrouve cependant dans la structuration actuelle des thématiques proches de celles répertoriées à l'occasion de l'évaluation de 2011. Le rapport de l'AERES de 2011 recommandait à l'équipe de « présenter sa politique de recherche de manière plus ordonnée et détaillée », sans doute dans l'optique de structurer une démarche collective de recherche, face à ce qui apparaissait davantage comme une somme de contributions individuelles. Cet effort de structuration existe, mais apparaît davantage comme une reconstruction ex post que comme une politique scientifique définie ex ante. Ainsi, les axes de recherche n'ont pas de responsable identifié.

### Avis global sur l'unité

Dans un contexte local très spécifique, le LARJE jouit d'une reconnaissance certaine, dont témoignent les nombreux éclairages apportés au comité d'experts par les membres de l'équipe sur les évolutions institutionnelles et économiques en Nouvelle-Calédonie.

L'unité doit composer avec un nombre restreint d'enseignants-chercheurs qui forment le noyau stable de l'activité scientifique, et l'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs qui apportent leur contribution sur une période limitée de deux à quatre années.

La pluridisciplinarité de l'équipe est un atout pour appréhender, au travers de contributions scientifiques, les évolutions économiques et institutionnelles en cours en Nouvelle-Calédonie.

Toutefois, la structuration de l'activité scientifique reste à développer : elle apparaît encore trop, au moment de cette évaluation, et même si des publications de recherche collectives existent, comme une somme de contributions individuelles dont le fil conducteur reste difficile à identifier.

### Points forts et possibilités liées au contexte

La Nouvelle-Calédonie apparaît comme une « île laboratoire », comme un objet d'étude exceptionnel et singulier. L'activité scientifique du LARJE reflète incontestablement cette singularité, en permettant une analyse pluridisciplinaire de la transition économique et institutionnelle en cours.

Le développement de partenariats nationaux et internationaux, dans une logique d'intégration régionale de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, est également à mettre au crédit de l'équipe.

L'organisation régulière de colloques, de journées d'études, la réalisation de projets de recherche assurent une bonne visibilité et reconnaissance locales au LARJE.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'activité scientifique de l'unité n'apparaît pas suffisamment comme le résultat d'une structuration claire et partagée d'un projet scientifique commun. De ce point de vue, la section consacrée à la stratégie et aux perspectives scientifiques pour le futur contrat dans le dossier transmis au comité d'experts reste succincte et peine à convaincre : elle n'offre aucune solution à l'éclatement constaté des contributions individuelles.

Par ailleurs, la logique de réponse à une demande sociale forte, localement, si elle est inscrite dans les missions de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ne doit pas conduire le LARJE à s'enchâsser dans une activité de conseil, ni à renoncer à une stratégie de recherche propre et indépendante.

Enfin, l'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs, si elle est une opportunité pour l'unité, nuit à la définition et à la continuité d'un véritable projet de recherche collectif, dans la durée.

### Recommandations

Le LARJE doit aujourd'hui relever le défi d'une véritable structuration de son activité scientifique. La définition d'une stratégie scientifique pour le futur contrat en constitue le préalable indispensable. Cela passe par le resserrement du nombre des axes de recherche, qui doivent orienter les trajectoires scientifiques individuelles, et garantir l'indépendance académique nécessaire de l'unité.

Idéalement, l'Université de la Nouvelle-Calédonie devrait consolider encore le noyau stable d'enseignants-chercheurs en place par la création de postes, dans les champs particulièrement actifs, ou pour compenser l'investissement dans des charges administratives et pédagogiques lourdes. Si cet idéal se heurte aux contraintes financières usuelles, sans doute faudrait-il organiser le recrutement des enseignants-chercheurs en délégation, qui contribuent significativement à la vie scientifique de l'équipe, en prêtant une attention encore plus soutenue à leur inscription dans un projet scientifique préalablement défini.